

SHARDA CAPTANE FONGICIDE DE TECHNIQUE
Solide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

ATTENTION

L'exposition au captane peut produire des effets à long terme sur la santé. Pour réduire l'exposition, suivre le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

PRINCIPE ACTIF: Captane 95.2 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

N° D'HOMOLOGATION 29963 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET : 50-1050 kg

Sharda Cropchem Limited
Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,
VileParle (west), Mumbai - 400049
India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré loin de la nourriture humaine et animale. Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sensibilisant cutané potentiel. Garder le produit éloigné de la chaleur, du feu et des étincelles. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer.

Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les utiliser de nouveau. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Lors du traitement, de la coupe ou de la manipulation des semences traitées, travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque antipoussière adéquat, des lunettes à coques et des gants. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les Produits antiparasitaires.